

Classement des préoccupations en fonction de leur nature
PAFIO_2023_11

Préoccupation d'usage (harmonisation requise)

Demandeur	Localisation	Préoccupations
Membre TGIRT	ACJAS_TCPR_68	Travaux forestiers (sylviculture) durant la période d'opération du Camping de la 1 ^{er} Est Ce Camping est en opération du 15 juin au 15 septembre 40 sites de camping + 4 Prêt-à-Camper Poste d'accueil + Bloc sanitaire
Membre TGIRT	GUEGE_CR_7604	Coupe de régénération planifiée très, très grande. Est-ce que AEC va dépasser 30% Superficie (ha) 982.73
Membre TGIRT	REBOU_CR_5885 REBOU_CR_7419 REBOU_CR_7418 REBOU_CR_5884 REBOU_CR_7413 REBOU_CR_7416 REBOU_CR_7414	Travaux forestiers près des fosses 10 Miles (E-102) et Double Crossing (E-103) Impact sur le paysage et période de récolte. Le secteur E est une zone de pêche qui est limités à 4 pêcheurs par jour. C'est pratiquement le secteur le plus populaire pour la qualité de pêche et son caractère sauvage.
Membre TGIRT Citoyen (2) Membre TGIRT citoyen	ACJAS_CR_4267 ACJAS_CR_4266 ACJAS_CR_4265 ACJAS_CR_4264 ACJAS_CP_7973 ACJAS_CR_4269	Utilisation du chemin forestier entre les fosses Kerby (C-75) et Dambar (C-74) très étroit et à moins de 60m de la rivière à plusieurs endroits. La partage entre usagers (pêcheurs et camion) sera difficile, même non sécuritaire Opérations forestières (coupe, débardage, empilement et transport) dans une zone très, très humide entre la rivière Bonaventure et la rivière Petite Ouest. Lors de crue importante, il est très fréquent que cette zone soit complètement inondée Lors de la crue de décembre 2020, une portion du chemin forestier a été complètement emportée par la rivière Bonaventure. Donc, il faut construire une nouvelle portion de route dans un milieu fragile et très humide Ce secteur est très achalandé, le partage entre les camions et les pêcheurs sportifs sera très difficile, même non sécuritaire, pour tous car la route est très étroite

Membre TGIRT citoyen	ACJAS_CR_4466; ACJAS_CR_4469; ACJAS_CR_4470 ACJAS_CP_7981;	<p>Bonjour, Je serais d'avis de retirer la bande de coupe qui longe directement la rivière afin de préserver le paysage. Cet endroit est un vrai petit bijoux, visité par les pagayeurs et pagayeuse locaux depuis des décennies. Merci !</p> <p>Ces parcelles sont directement dans une zone fortement fréquentée autant pour les activités de pêches au saumon et récréotouristique, aussi que pour la chasse et les randonnées motoneige et VTT. Le chemin d'accès et des infrastructures touristique tel que passerelle, stationnement, abri, aire de pic-nic, toilette sèche, rampe de transbordement de véhicule hors route.</p>
	ACJAS_CR_4460	La majeure partie de cette parcelle ne respecte pas la protection du paysage selon le PATP.
Membre d'un groupe environnemental	Pin Rouge LEPRE_CR_5398	De l'autre bord de la rivière de Pin Rouge, il me semble que ça va passablement gâcher le paysage. Merci de me tenir au courant du maintien ou pas de ces travaux prévus au PAFIO.
Membre TGIRT		Respect de l'article 13 du RADF concernant l'encadrement visuel d'une station de ski
Membre TGIRT	LOUIS_CR_8605, LOUIS_CR_6376, et LOUIS_CR_6372	<p>Les lacs de Saint-Louis, identifiés depuis le premier Schéma d'aménagement de la MRC Avignon de 1987 comme « zone de conservation », sont les lacs Paradis, Snell, à Truite, à Roy et du Ouest.</p> <p>Le secteur où les coupes potentielles ont été identifiées, faisant également l'objet d'une AIPL, a été également identifié plus récemment comme site de développement récréotouristique au PRDTP - volet récréotourisme (qui bien que n'ayant pas encore été adopté est le résultat d'une longue consultation et de la mobilisation des élus des MRCs de la Gaspésie depuis début 2019).</p> <p>Jouer du lieu en temps que site de villégiature communautaire nécessite de préserver l'expérience usagé et les paysages ceinturant les lacs. D'importantes coupes forestières auraient certainement un impact significatif sur le secteur. L'accès public à un lieu récréotouristique près des quelques lacs de notre territoire ainsi que leur protection constituent les priorités pour le secteur des lacs de Saint-Louis.</p> <p>Le déplacement du chemin d'accès à proximité du lac du Ouest, fréquenté par les VHR, pourrait possiblement limiter l'accès public au plan d'eau.</p>
Membre TGIRT	MCKAY_CR_8440 Chemin: 1 972	Les interventions forestières potentielles (coupe et construction de chemin) risquent de causer un apport de sédiments dans le réseau hydrographique, une détérioration de l'habitat du poisson par la mise en circulation de sédiments dans les cours d'eau et affecter plus particulièrement les frayères, les populations d'invertébrés et la libre circulation des poissons. L'augmentation des débits de pointe peut provoquer l'érosion du lit et des berges des cours d'eau, ce qui implique des conséquences sur la faune aquatique. De plus, cet endroit a déjà été identifié comme problématique en raison du ponceau du Ruisseau Castor qui est mal conçu et qui empêche la libre circulation des poissons (voir Antoine Richard, biologiste omble de fontaine au MELCCFP).

Citoyen	secteur PCACS_CR_5693	Vieux peuplement irrégulier dont l'origine remonte à plus de 80 ans. Mes bons amiEs ont un bail à cet endroit et j'y séjourne souvent. J'ai rarement vu de peuplement avec autant d'arbres de si gros DHP. Je serais d'avis de retirer ce peuplement de la coupe prévue et de faire des inventaires floristiques avant toute intervention. Merci !
---------	--------------------------	---

Préoccupation opérationnelle

Demandeur	Localisation	Préoccupations
Membre TGIRT	ACJAS_CR_4267 ACJAS_CR_4266 ACJAS_CR_4265 ACJAS_CR_4264 ACJAS_CP_7973 ACJAS_CR_4269	<p>Utilisation du chemin forestier entre les fosses Kerby (C-75) et Dambar (C-74) très étroit et à moins de 60m de la rivière à plusieurs endroits. La partage entre usagers (pêcheurs et camion) sera difficile, même non sécuritaire</p> <p>Opérations forestières (coupe, débardage, empilement et transport) dans une zone très, très humide entre la rivière Bonaventure et la rivière Petite Ouest. Lors de crue importante, il est très fréquent que cette zone soit complètement inondée</p> <p>Lors de la crue de décembre 2020, une portion du chemin forestier a été complètement emportée par la rivière Bonaventure. Donc, il faut construire une nouvelle portion de route dans un milieu fragile et très humide</p> <p>Ce secteur est très achalandé, le partage entre les camions et les pêcheurs sportifs sera très difficile, même non sécuritaire, pour tous car la route est très étroite</p>
Membre TGIRT	LOUIS_CR_8605, LOUIS_CR_6376, et LOUIS_CR_6372	<p>Les lacs de Saint-Louis, identifiés depuis le premier Schéma d'aménagement de la MRC Avignon de 1987 comme « zone de conservation », sont les lacs Paradis, Snell, à Truite, à Roy et du Ouest.</p> <p>Le secteur où les coupes potentielles ont été identifiées, faisant également l'objet d'une AIPL, a été également identifié plus récemment comme site de développement récréotouristique au PRDTP - volet récréotourisme (qui bien que n'ayant pas encore été adopté est le résultat d'une longue consultation et de la mobilisation des élus des MRCs de la Gaspésie depuis début 2019).</p> <p>Jouer du lieu en temps que site de villégiature communautaire nécessite de préserver l'expérience usagé et les paysages ceinturant les lacs. D'importantes coupes forestières auraient certainement un impact significatif sur le secteur. L'accès public à un lieu récréotouristique près des quelques lacs de notre territoire ainsi que leur protection constituent les priorités pour le secteur des lacs de Saint-Louis.</p>

		Le déplacement du chemin d'accès à proximité du lac du Ouest, fréquenté par les VHR, pourrait possiblement limiter l'accès public au plan d'eau.
Membre TGIRT	REBOU_CR_5885 REBOU_CR_7419 REBOU_CR_7418 REBOU_CR_5884 REBOU_CR_7413 REBOU_CR_7416 REBOU_CR_7414	Travaux forestiers près des fosses 10 Miles (E-102) et Double Crossing (E-103) Impact sur le paysage et période de récolte. Le secteur E est une zone de pêche qui est limités à 4 pêcheurs par jour. C'est pratiquement le secteur le plus populaire pour la qualité de pêche et son caractère sauvage.
Membre TGIRT citoyen	ACJAS_CR_4470 ACJAS_CR_4469 ACJAS_CR_4471 ACJAS_CR_4459 ACJAS_CR_4467 Amélioration chemin 1423 Implantation chemin 1422	Opérations forestières (coupe, débardage, empilement et transport) très près des infrastructures (Abri/tables, toilette sèche et rampe pour VTT) à la passerelle Big Ouest et de la fosse Russell (E-98) durant la saison de pêche Amélioration (travaux importants) d'un chemin le long de la Big Ouest dans la de bande de 60 mètres d'une rivière à saumon Près de la passerelle de la Big Ouest qui est très utilisée par les pêcheurs sportifs et les autres usagers du territoire (VTT, chasseurs, etc.) Partage du chemin forestier (pont rivière Bonaventure / Big Ouest) très étroit entre les véhicules et les camions (notion de sécurité) 3- Création possible d'un problème d'érosion et de sédimentation dans la Big Ouest suite aux travaux de réfection de route dans la bande de 60 mètres Le chemin 1 423 adjacents à cette parcelle est sur 800 mètres à l'intérieur de la bande de protection de 60 mètres, selon le PATP. De plus, il ne devrait pas être considéré comme potentiellement « à améliorer » car cette très vieille emprise est entièrement revégétalisée de façon naturelle. Si les travaux étaient quand même conservés à la planification, une dérogation serait nécessaire. Aussi, le début de son tracé (à l'est) passe directement dans l'aire d'infrastructure touristique de la passerelle multifonctionnelle
Membre TGIRT	ACJAS_CR_4404 ACJAS_CR_4406	Utilisation du chemin forestier entre le pont de la Rivière Bonaventure et la passerelle de la Big Ouest (très étroit et à moins de 60m de la rivière à plusieurs endroits) par les pêcheurs sportifs et les camions lors du transport de bois suite aux opérations forestières dans le secteur de la fosse Sandy Bar (D-90). Le partage entre les camions et les pêcheurs sportifs sera très difficile, même non sécuritaire, pour tous car la route est très étroite.

citoyen	LEPRE_CR_8500	L'implantation d'une route à cet endroit n'est pas une bonne idée. La route est dans le haut de la pente en amont de la forêt ancienne et en amont de la petite rivière cascapiédia. Cet endroit ne devrait pas accueillir de nouvelle route, car cela fragilise le sol, augmente l'apport de sédiment dans le cours d'eau, contribue à changer l'hydrologie locale.
---------	---------------	--

Commentaires Stratégique (pas d'harmonisation requise, transféré à la TGIRT pour refonte VOIC)

Demandeur	Localisation	Préoccupations	Solutions proposés
Membre TGIRT Membre TGIRT Membre TGIRT	PCASC_CR_5691 PCASC_CR_7684 PCASC_CR_7392 PCACS_CR_5693 PCACS_CR_7989 BREST_CR_7804 BALBR_CR_4480 BALBR_CR_4481 BALBR_CR_7720 MCKAY_CR_8440 LESSP_CR_7776	Le bassin versant de la rivière Petite Cascapiédia est caractérisé par des pentes très fortes rendant le débit d'eau de la rivière très instable. Celui-ci peut monter très rapidement (en quelques heures) pour se rétablir à son niveau aussi hâtivement. Les opérations forestières situés dans les pentes fortes viennent accentuer ce phénomène (rétention d'eau par le sol moindre, sentiers d'abattage et de débardage rectilignes qui suivent le profil de la pente, etc.). Ces opérations favorisent toutefois une concentration/accélération de l'écoulement de l'eau dans ces sentiers et vers le bas de pente pour aboutir dans les cours d'eau, et pour de longues périodes. Les polygones situés à proximité de la rivière et des ses affluents et qui sont aussi situés en pente forte sont donc susceptibles de contribuer au problème. Nous avons recensé tous les polygones situés près de la bande de 60 m bien qu'il soit difficile pour nous d'estimer s'ils sont vraiment en pente forte.	Maintenir les superficies des parterres telles que prévues au PAFIO mais proscrire les sentiers rectilignes orientés dans le sens de la pente. Où cela peut s'appliquer, favoriser des sentiers orientés « parallèlement » aux courbes de niveau. Cette pratique réduirait considérablement l'écoulement de l'eau dans les pentes. Si cette option ne peut pas s'appliquer, privilégier alors des sentiers sinueux en y ajoutant des déviations régulières pour faciliter l'évacuation de l'eau de ruissellement. Si pour des raisons opérationnelles ou topographiques l'orientation des sentiers ne pouvant être changée, maintenir les sentiers rectilignes mais moduler la largeur de la bande de protection en fonction de la pente. À titre d'exemple, doubler la largeur de la bande pour les ruisseaux (ex. 40 m) dans le bas de la pente mais autoriser une récolte partielle (ex. CPI ou CJ) dans les 20 m additionnels de protection. Pour les secteurs à proximité de la rivière, appliquer le même principe (augmenter de 20 m additionnels à la bande) tout en y autorisant une récolte partielle dans celle-ci.

<p>LESSP_CR_7320 DEVIL_CR_4828 DEVIL_CR_4824 LESSP_CR_5410 LESSP_CR_5411 LESSP_CR_5411 LESSP_CR_7892 LESSP_CR_7789</p>		
<p>SYNDI_CR_7473</p>	<p>Relativement aux années antérieures, le débit d'eau de la rivière est très instable, pouvant monter très rapidement (en quelques heures) pour se rétablir à son niveau aussi hâtivement. L'écosystème forestier a perdu sa capacité de rétention d'eau, ce qui rend instable le régime d'écoulement de la rivière et elle effectue de grandes oscillations en termes de débits.</p> <p>Depuis le milieu des années 1990, on constate que sur le bassin versant de la Cascapédia de nombreuses interventions forestières (CPR, EPC, DEG, etc.) ont été réalisées dans des secteurs de pentes abruptes (D et E). Aussi, plus souvent qu'autrement, on constate sur le terrain que les opérateurs ont réalisés des sentiers (abattage et débardage) rectilignes qui suivent le profil de la pente pour traiter ces sites. Ces opérations favorisent toutefois une concentration/accélération de l'écoulement de l'eau dans ces sentiers et vers le bas de pente pour aboutir dans les cours d'eau, et pour de longues périodes. D'ailleurs, de nombreuses études/revues de littératures ont mis en lumière l'impact de ces sentiers sur l'altération du patron naturel d'écoulement des eaux et le régime hydrologique, même après plus de 20 ans.</p>	<p>Maintenir les superficies des parterres telles que prévus au PAFIO mais proscrire les sentiers rectilignes orientés dans le sens de la pente. Où cela peut s'appliquer, favoriser des sentiers orientés « parallèlement » aux courbes de niveaux.</p> <p>Si cette option ne peut pas s'appliquer, privilégier alors des sentiers sinueux en y ajoutant des déviations régulières pour faciliter l'évacuation de l'eau de ruissellement.</p> <p>Si pour des raisons opérationnelles ou topographiques l'orientation des sentiers ne pouvant être changée, maintenir les sentiers rectilignes mais moduler la largeur de la bande de protection en fonction de la pente. C'est d'ailleurs une pratique déjà en application dans d'autres régions de la planète pour réduire/atténuer les « débits de pointe » ponctuels. À titre d'exemple, doubler la largeur de la bande pour les ruisseaux (ex. 40 m) dans le bas de la pente mais autoriser une récolte partielle (ex. CPI ou CJ) dans les 20 m additionnel de protection. Pour les secteurs à proximité de la rivière, appliquer le même principe</p>

		(augmenter de 20 m additionnel à la bande) tout en y autorisant une récolte partielle dans celle-ci.
LEPRE_CR_5382 LEPRE_CR_5389 LEPRE_CR_5385 LEPRE_CR_5398 LEPRE_CR_8500 LEPRE_CR_5405 WHITE_CR_8432 PCASC_CR_7684 PCACS_CR_7685 BREST_CR_7804 BALBR_CR_7720 MCKAY_CR_8440 BREST_CR_4624 LEBRT_CR_8497 DEVIL_CR_4822 DEVIL_CR_7793 LESSP_CR_7321	Les interventions forestières potentielles (coupe et construction de chemin) risquent de causer un apport de sédiments dans les affluents de la rivière Petite Cascapédia (autant ruisseaux intermittents que permanents). Une détérioration de l'habitat du poisson sera alors causée par la mise en circulation de ces sédiments dans les cours d'eau et affectera plus particulièrement les frayères, les populations d'invertébrés et la libre circulation des poissons. L'augmentation des débits de pointe peut provoquer l'érosion du lit et des berges des cours d'eau, ce qui implique des conséquences sur la faune aquatique.	L'apport de sédiments par les cours d'eau intermittents pourrait être contrôlé par une protection accrue de ceux-ci. Une bande de protection de 20 m de part et d'autre de tout ruisseau intermittent affluent de la rivière pourrait être appliquée, comme c'est le cas pour la bande de 60m des rivières à saumon. De plus, la réglementation en vigueur pourrait être appliquée sur une portion supplémentaire de 20 m en amont de la portion visible du cours d'eau (« têtes de coulée »).

LESSP_CR_ 7810 LESSP_CR_ 7892 LESSP_CR_ 7789 Chemins: 1 972 2 357		
---	--	--

Commentaires sans harmonisation ou demande d'information

Demandeur	Localisation	Préoccupations
Citoyen	Proximité accrue de la forêt ancienne de la petite rivière-cascapédia LEPRE_CR_8500	La zone de coupe planifiée est très près de la forêt ancienne de la petite rivière cascapédia. La forêt ancienne pourrait être vulnérabilisée par le stress éolien causé par les effets de bordure. Aussi, les coupe près de cette zone augmente la fragmentation de l'habitat d'une forêt a importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt ancienne.
Membre TGIRT	PCASC_CR_5691 PCASC_CR_7684 PCASC_CR_7392 PCACS_CR_5693 PCACS_CR_7989 BREST_CR_7804 BALBR_CR_4480 BALBR_CR_4481 BALBR_CR_7720 MCKAY_CR_8440 LESSP_CR_7776 LESSP_CR_7320 DEVIL_CR_4828 DEVIL_CR_4824	La qualité de l'expérience de pêche repose non seulement sur la présence de poissons dans la rivière Petite Cascapédia, mais aussi sur la beauté des paysages observés aux abords de celle-ci. La préservation de la beauté de ces paysages peut être menacée pour certains polygones situés près de la rivière. Bien qu'il soit difficile de dire si la beauté des paysages sera affectée sans aller vérifier directement sur le terrain, nous avons recensé tous les polygones qui sont soit à proximité ou à l'intérieur de la bande de protection de 60 m de la rivière.

	<p>LESSP_CR_5410 LESSP_CR_5411 LESSP_CR_5411 LESSP_CR_7892 LESSP_CR_7789</p>	
<p>Membre d'un groupe environnemental</p> <p>Citoyen (14)</p>	<p>Lac Paradis</p> <p>LOUIS_CR_8605 LOUIS_CR_8464 LOUIS_CR_8608 LOUIS_CR_8532</p>	<p>Dans le secteur St-Louis, entre le vieux St-Louis et le lac Paradis, il y a beaucoup de coupes programmées dans de vieilles forêts inéquiennes en bordure de cours d'eau. Ce sont de potentiels réservoirs de biodiversité à préserver.</p> <p>Ce secteur est non seulement un lieu de villégiature pour les résidents locaux mais qu'il abrite également une grande diversité biologique et faunique grâce aux nombreuses zones humides qui bordent le lac.</p> <p>Le lac Paradis est un lieu prisé des résidents de St-Louis. On s'y baigne, on y pêche, il y a des fêtes, de la cueillette de champignons tout autour... Les coupes prévues mineront toutes ces activités.</p> <p>Le lac Paradis est un lieu très fréquenté par l'apopulation locale. Baignade, pêche, fête, randonnée, cueillette de champignons... C'est un site de villégiature publique aménagé. D'ailleurs, on comprend mal que l'est de ce secteur se soit ramassé en AIPL : qui a été consulté là-dessus? Et quels ont été les commentaires recueillis? D'ailleurs, ça devrait être retiré des AIPL.</p> <p>Le Lac Paradis comporte une faune et une flore particulièrement florissantes,</p> <p>Les coupes régénératrices prévues dans ce coin changeraient le territoire et l'environnement entourant le Lac Paradis de manière définitive. De plus, nous savons que les coupes de régénération défigurent le paysage et rendent difficile l'accès aux forêts. Je m'oppose à ces coupes forestières, et à l'ajout de chemins forestiers morcellant le territoire en Gaspésie.</p> <p>Il est évident pour n'importe qui qui s'intéresse un tant soit peu à la communauté que la forêt qui entoure le lac Paradis est cruciale à la vie des habitant-e-s de la région qui s'en servent pour diverses activités qui seraient rendues impossibles par les coupes. De plus la faune et la flore de l'endroit ont une valeur écologique importante et les détruire pour un profit serait un acte à la fois politiquement et moralement condamnable. De plus, le terme ``coupes régénératrice`` ne leurre personne et tous savent très bien que la forêt ne sera plus jamais pareille après les coupes. Je m'oppose donc fortement aux coupes près du lac Paradis et à toute autre coupe dans la région.</p> <p>la forêt qui entoure ces lieux doit être protégé de toute coupe forestière afin de conserver un milieu de vie sécuritaire.</p>

		<p>On sait qu'il est nettement préférable de conserver un bord riverain pour bloquer le plus possible l'érosion du sol qui est, malgré cette bande, inévitable après une coupe à blanc autour d'un cours d'eau. De plus, les débris emportés dans le lac par l'érosion des sols vont altérer la qualité de l'eau du lac.</p> <p>Le lac paradis et Biron sont des endroits très fréquentés par les locaux et les visiteurs. Le lac paradis est LE lieu de rassemblement de l'arrière-pays et les anciens résidents de Biron reviennent régulièrement sur leur ancienne terre pour tenter de guérir les blessures causées par la fermeture du village et se remémorer leur vie d'avant. Ce sont des endroits trop fréquentés par la communauté pour penser transformer le territoire avec toutes ces coupes. Nous voulons des forêts ancestrales de conifères ET de feuillus, une faune bien protégée et des cours d'eau abondants et potables. La forêt a une limite, on n'est pas obligé d'attendre de l'avoir atteint pour l'entretenir de façon durable.</p> <p>Dans un premier lieu, le bassin hydrographique devrait être protégé et caractérisé avant récolte et passages de machinerie lourde.</p> <p>Considérant les effets du BAEQ dans les années 70 sur la perception des locaux face aux instances politiques, il serait bien d'éviter de continuer d'empiéter sur l'usage que les locaux font du territoire publique.</p> <p>R. duire de 80% les superficies, augmenter les zones intouchables et protégées, ne jamais intervenir pour de la coupe industrielle sur les territoires protégés...</p>
Citoyen	REBOU_TCPR_2052; REBOU_TCPR_2060; REBOU_TCPR_2063	<p><i>Ces travaux devraient être annulés, ou retardés afin de permettre de réaliser une étude détaillée.</i></p> <p>Voir paysage + contraintes</p>
Citoyen	REBOU_CR_7413	<p><i>Ces travaux devraient être annulés, ou retardés afin de permettre de réaliser une étude détaillée.</i></p> <p>Voir paysage</p>
Citoyen	MOURI_CR_8505	<p><i>Ces travaux devraient être annulés, ou retardés afin de permettre de réaliser une étude détaillée.</i></p> <p>Voir paysage + contraintes</p>